



Vivre ensemble

On choisit ses amis... pas ses voisins.

Quelques règles simples permettent de préserver des relations courtoises et un cadre de vie agréable pour tous.

Respect de l'environnement et des espaces privés

- Je n'allume pas de feux de jardin.
- J'entretiens mon terrain régulièrement (fauchage des hautes herbes) sans attendre une plainte.
- Je taille ma haie à la hauteur réglementaire.
- Je tiens compte de la météo, notamment du vent, lors de l'entretien de mes cultures.

Respect du calme et de la tranquillité

- Je respecte le sommeil et la tranquillité de chacun.
- Je modère le volume de ma télévision, de ma chaîne hi-fi et de mon autoradio.
- J'effectue mes travaux de bricolage et de jardinage à des horaires appropriés.
- Je fais mon possible pour limiter les nuisances sonores et olfactives, en particulier le week-end.

Animaux

- J'éduque mon chien afin d'éviter les aboiements intempestifs.
- Je ramasse les déjections de mon animal sur la voie publique.

Véhicules et circulation

- Je fais contrôler régulièrement le pot d'échappement de mes véhicules (voiture, moto, mobylette) afin de limiter le bruit.
- Lorsque je circule avec des engins agricoles encombrants, je prends toutes les précautions nécessaires pour ne pas gêner la circulation ni salir excessivement les routes.
- En zone rurale, les routes étant étroites, j'adapte ma vitesse et redouble de vigilance.

Lutte contre le bruit : horaires à respecter



- Afin de préserver la tranquillité de tous, les travaux bruyants (bricolage, tonte, etc.) sont autorisés uniquement aux horaires suivants :

Jours ouvrables :

8h30 – 12h00 et 14h00 – 19h30

Samedi :

9h00 – 12h00 et 15h00 – 19h00

Dimanche et jours fériés :

10h00 – 12h00 et 16h00 – 18h00

En respectant ces quelques règles de bon sens,

chacun contribue à une vie harmonieuse au sein de la commune.